



Procès-verbal de la séance du 24 mai 2024

L'an 2024, le 24 mai à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur PREAUX, maire.

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné
AUGUSTA Bérengère	X		
BRILHAULT Géraldine	X		
CARBONNIER Nicolas	X		
DEDEYAN Thierry		X	X
DEVE Dominique	X		
DUVERGEY Michel	X		
FERGANI Alexandre	X		
MAGNE Michel	X		
PREAUX Patrice	X		
TLEMSANI Slimane	X		
VOISIN Éric	X		

Absent excusé : M Dedeyan Thierry

M Dedeyan Thierry donne son pouvoir à M Préaux Patrice

Secrétaire de séance : Monsieur CARBONNIER Nicolas.

Onze conseillers municipaux en exercice, le quorum est fixé à six.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2024 est validé par le conseil municipal puis signé par le maire et le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	
1	Police de publicité
2	Attribution du marché public de Contrôleur Technique
3	Attribution du marché public de Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé
4	Acquisition de coffrets de stylos personnalisés

1- Police de publicité

DCM 2024/21

Monsieur le maire rappelle que la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « loi Climat et Résilience ») a prévu le transfert aux maires des compétences en matière de police de la publicité à compter du 1er janvier 2024. Il souligne qu'exercer la police de la publicité, c'est :

- instruire les demandes d'autorisations préalables et réceptionner les déclarations préalables d'installation, de modification ou de remplacement des publicités, des pré enseignes et des enseignes ;

• contrôler le respect de la réglementation ;

• mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions, prononcer des sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation et, le cas échéant, porter l'infraction à la connaissance de la justice pénale.

La loi organise le transfert des pouvoirs de police des maires au président de l'EPCI -soit le 1er juillet 2024, si aucun maire ne s'est opposé dans le délai de 6 mois. La police est exercée par le président de l'EPCI sur la totalité du territoire intercommunal, -soit le 1er août 2024, si au moins un maire s'est préalablement opposé au transfert et si le président ne renonce pas à l'exercice de la police de la publicité avant le 1er août 2024.

Les maires qui se sont opposés conservent l'exercice de cette police au-delà du 1er août 2024. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré avec 11 voix Pour, s'oppose au transfert du pouvoir de police administrative spéciale de l'affichage publicitaire au Président de l'intercommunalité.

2- Attribution du marché public de Contrôleur Technique

DCM 2024/22

Pour la réalisation du projet de réhabilitation des bâtiments communaux, la commune est dans l'obligation de missionner un Contrôleur Technique. Un appel d'offre a été lancé. Une seule entreprise a répondu au marché. Il s'agit de la société RISK. Le devis s'élève à 6 108.00€TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché public de mission de Contrôleur Technique à l'entreprise RISK et autorise monsieur le maire à signer tout document s'y réfèrent.

3- Attribution du marché public de Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé

DCM 2024/23

Pour la réalisation du projet de réhabilitation des bâtiments communaux, la commune est dans l'obligation de missionner un Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé. Un appel d'offre a été lancé. Deux entreprises ont répondu au marché. Il s'agit de la société CEC SPS et QUALICONSULT. Une analyse des offres est faite.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché public de mission de Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé à l'entreprise QUALICONSULT et autorise monsieur le maire à signer tout document s'y réfèrent.

4- Acquisition de coffrets de stylos personnalisés

DCM 2024/24

Le maire expose aux membres du conseil municipal sa volonté d'offrir un présent aux futurs couples qui se marieront sur la commune. Le maire présente ainsi aux élus, deux modèles de coffrets provenant de la société 3T d'Evreux. Chaque coffret est composé de deux stylos. Le coffret et les stylos sont gravés au nom de la commune. Le coffret de stylos Lumix est au prix de 20.40€TTC. Le coffret de stylos Darius s'élève à 30€TTC.

Les membres du conseil municipal choisissent à l'unanimité le coffret Darius et décident d'en acquérir 20. Le maire est autorisé à signer le devis.

Questions diverses

QD1- Le prochain conseil d'école est fixé au 13 juin.

QD2- Les présents pour les élèves de CM2 partant au collège seront offerts le mardi 25 juin. Cette année, il y a treize enfants. Le paquet individuel est composé d'une calculatrice Casio, d'un Bescherelle et d'un dictionnaire français-anglais.

QD3- Le contrat de collecte et de transport des ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre et des encombrants va être prochainement renouvelé pour la communauté de Communes Les Portes de l'Ile de France. La CCPIF demande donc à chacune des communes membres si elles souhaitent garder le ramassage des encombrants. Les membres ont exprimé leur opinion et à la majorité, ils acceptent de stopper ce ramassage. Le maire se charge de rapporter ce choix auprès de la CCPIF.

QD4- Les anciennes tablettes de l'école ne sont plus utilisées par les instituteurs. Il est proposé de les récupérer et de les vider. Le conseil municipal décidera de leur utilisation par la suite.

QD5- Le prochain conseil municipal est fixé au 21 juin.

QD6- La commission travaux va étudier le règlement du cimetière et du columbarium ainsi que les tarifs en vigueur.

QD7- Les composteurs proposés par la CCPIF sont commandés mais subissent des retards d'arrivée.

QD8- Un inventaire sera organisé courant juin pour contrôler l'ensemble des containers des administrés. Ceux qui seront non conformes devront être remplacés dans les quatre années à venir.

QD9- Le portique d'accès au stade est décalé. L'arrivée se fait dans l'herbe et non sur le chemin goudronné. La société sera contactée pour voir s'il est possible de l'ajuster.

QD10- Le maire demande de l'aide aux conseillers pour l'installation des panneaux électoraux supplémentaires. Rendez-vous est donné à 14h00 le lendemain.

QD11- Le maire expose les trois versions de travaux pour la réhabilitation des bâtiments communaux. Un rendez-vous est prévu avec Monsieur Lézé, le conseiller aux décideurs locaux pour discuter des modalités de financement. Les élus décident de garder la version avec la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments sous réserve de possibilité de financement.

QD12- Le maire a eu confirmation auprès de Monsieur Guidoboni que les travaux d'entretien de l'église débuteront courant du dernier trimestre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Auteur : PREAUX Patrice

Date de mise en ligne : 2 juillet 2024

Conseil municipal du 24 mai 2024	
PREAUX Patrice, le maire 	CARBONNIER Nicolas, Secrétaire de séance 